

**CONNAISSANCE** DU TERRITOIRE

Ressources pour un  
Environnement Vert  
en Seine-Saint-Denis

**REVES**

# **REALISATION DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SEINE-SAINT- DENIS**

**Une méthode originale par sa conception et  
son objet**

---

Septembre 2014

**Etudes pilotées par**

**DIRECTION DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE**

**Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

**BUREAU DES ETUDES GENERALES**

**Justine Rigault | Chargée d'études**

**jrigault@cg93.fr**

**01 43 93 11 55**

**Crédits photographiques & Illustrations**

**Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité,  
Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

---

*Ce document fait partie des Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES), plateforme de partage des savoirs et des savoir-faire départementaux sur la nature, les paysages et la biodiversité.*

*Retrouvez toutes les ressources départementales en ligne sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> dans la rubrique REVES.*

# SOMMAIRE

---

Introduction	5
Un atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis : un socle partagé de connaissances, un outil pour mieux comprendre et agir	6
I. Valoriser les paysages de la Seine-Saint-Denis et les porter à la connaissance	6
II. Comprendre les dynamiques du territoire et en ressortir les enjeux	6
III. Participer à l'émergence d'une culture commune du paysage	7
Un outil à adapter aux spécificités urbaines du territoire	8
I. Prendre en compte les spécificités d'un territoire résidentiel marqué par son passé industriel	8
II. Adapter la méthodologie d'analyse des paysages aux paysages urbains	8
La démarche de réalisation de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis	9
I. Un groupe paysage pour animer la démarche et développer une culture commune du paysage	9
II. Un volet anthropologique pour qualifier la perception des usagers du territoire	10
Livrables	11
Calendrier	11
III. Un atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis pour synthétiser analyses d'experts et perceptions d'habitants	11
Livrables	11
Calendrier	11

*«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*  
*Convention européenne du paysage, Florence, 2000*

# Introduction

Marquée à la fois par des espaces de nature et de respiration mais également par d'importantes difficultés sociales et économiques, la Seine-Saint-Denis est un territoire porteur de mutations rapides où de nombreux projets urbains se développent.

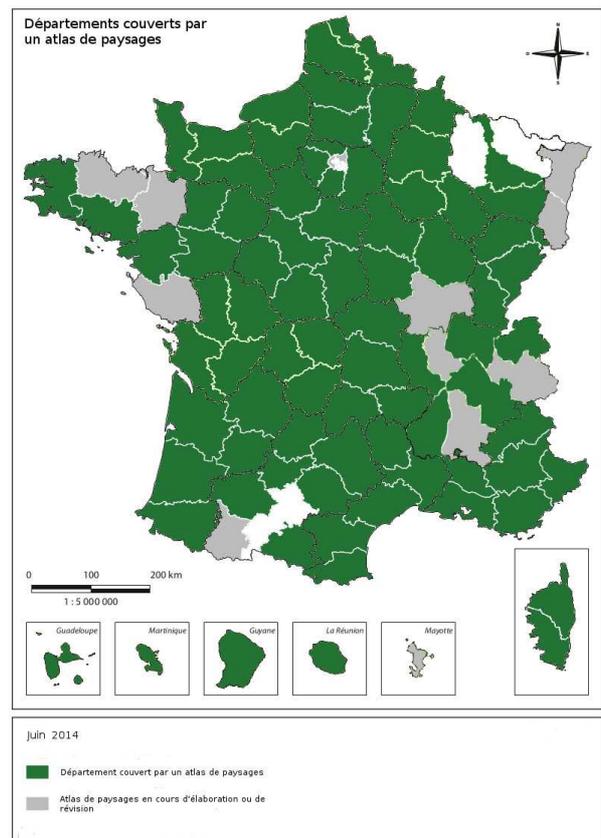
Ces nouveaux projets doivent s'inscrire en cohérence avec les enjeux paysagers et environnementaux du territoire, qui accueille notamment dans 15 parcs et forêts du département le seul multi-sites Natura 2000 européen intégralement situé en milieu urbain.

En ce qui concerne la connaissance des paysages, il y a à ce jour peu d'études à l'échelle départementale. Les quelques études existantes ne sont par ailleurs pas toujours partagées avec l'ensemble des acteurs travaillant sur la Seine-Saint-Denis.

**Cette absence de documentation se fait ressentir particulièrement dans le cadre des réflexions sur le Grand Paris, notamment dans la mise en œuvre des contrats de développement territorial, outils stratégiques qui définissent pour les 15 à 20 ans à venir les mutations du territoire.**

En 2012, la Direction de la Nature, du Paysage et de la Biodiversité (DNPB) du Conseil général de Seine-Saint-Denis, et la Direction Régionale, Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement – Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis (DRIEA – UT93) ont souhaité lancer une réflexion sur la question des paysages de la Seine-Saint-Denis. L'objectif était de réunir différents acteurs du territoire afin de partager les enjeux de connaissances du paysage, révéler leur existence, assurer leur prise en compte et rendre compte des paysages en cours de construction.

Les différents échanges tenus à l'occasion d'un groupe Paysage animé par le CAUE de la Seine-Saint-Denis ont permis d'engager une réflexion sur l'existence même et la nature des paysages de la Seine-Saint-Denis, et sur les outils qui permettent de le qualifier ou de le promouvoir, et de confirmer la nécessité de doter enfin la Seine-Saint-Denis d'un outil efficace, l'atlas des paysages. Le besoin d'un atlas des paysages s'est fait ressentir. La Seine-Saint-Denis est l'un des derniers départements à se lancer dans une démarche d'atlas des paysages.



Carte de la couverture des Départements français par un atlas de paysages  
Source : MEDDE - CNRS

# Un atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis : un socle partagé de connaissances, un outil pour mieux comprendre et agir

---

*Les atlas de paysage sont des documents de connaissance partagée sur les paysages d'un territoire. Selon le site étudié, il peut traiter d'échelles géographiques variables (une commune, un département, une région...). Chaque échelle abordée nécessite une approche particulière.*

*En Seine-Saint Denis, l'atlas des paysages a pour vocation de constituer un référentiel, un socle commun de connaissances partagées. Il doit devenir un outil transversal de dialogue, de communication et d'aide à la décision.*

## **I. Valoriser les paysages de la Seine-Saint-Denis et les porter à la connaissance**

En Seine-Saint-Denis, il est difficile de dire ce qui fait valeur, à tel point d'ailleurs que l'existence même de paysages est encore souvent mise en question. Élus, habitants et usagers du département n'ont pas toujours conscience de vivre « dans un paysage ». La tâche est encore plus difficile puisqu'il s'agit d'un territoire de projets, en mutation rapide.

Les éléments de patrimoine existants ponctuent le territoire mais ne sont pas toujours valorisés (Corniche des forts, Murs à pêches à Montreuil, ...). Parallèlement, le manque de points de repère fait de la Seine-Saint-Denis un territoire difficilement identifiable. Un des éléments les plus marquants que le département donne à voir aux personnes qui le traversent reste les infrastructures de transport. Elles marquent le territoire tant par leur emprise que par leur fonction, et par les effets de coupure.

Il s'agira avec l'atlas de rendre compte et de s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des caractéristiques du territoire -sans les stigmatiser - : des ambiances, des parcours, des continuités, des lieux à préserver ou à mettre en valeur, mais aussi des franges et des espaces de transition.

A travers la démarche d'élaboration de l'atlas, il s'agira aussi de faciliter l'appropriation et la reconnaissance des paysages par la connaissance et le partage de leurs définitions.

## **II. Comprendre les dynamiques du territoire et en ressortir les enjeux**

Il s'agira de faire un état des dynamiques pour rendre compte des paysages en cours de constitution/évolution, mais aussi d'appréhender, analyser et anticiper les effets de ces dynamiques sur l'évolution des paysages à court terme et sur le long terme. Enfin, le cas échéant, l'élaboration de l'atlas devrait permettre d'alerter sur les mutations en cours et les phénomènes de transformation des paysages, notamment avec les projets du Grand Paris en cours (gares du Grand Paris, contrat de développement territorial...) qui contribuent à construire à la fois une représentation unifiée de la métropole et une identité territoriale spécifique.

### III. Participer à l'émergence d'une culture commune du paysage

L'atlas des paysages doit devenir **un outil partagé par tous** de manière à favoriser une prise de conscience collective de l'identité et de la valeur des paysages en Seine-Saint-Denis.

**Pour les décideurs du département (élus) et les acteurs du territoire** (services de l'État, collectivités territoriales, bureaux d'étude et professionnels de l'aménagement), l'atlas sera un document de référence pour comprendre le fonctionnement des paysages, cerner les tendances d'évolution, poser les enjeux en matière de protection, de gestion et d'aménagement.

Il s'agira également de proposer un outil d'aide à la décision pour identifier des territoires de projets et permettre un accompagnement des démarches de planification territoriale. A ce titre, l'atlas devra constituer un fond de connaissances précieux pour l'élaboration des documents d'urbanisme, de chartes et plans de paysages et de tout projet d'aménagement.

**Pour les services techniques, les associations et le grand public**, l'atlas doit être un support majeur de communication pour faire émerger une culture paysagère et en faire une question de société commune à tous les acteurs. L'atlas réalisé devra être un vecteur efficace de sensibilisation. La qualité pédagogique de l'atlas, tant dans l'approche que par les moyens employés revêt une importance particulière.

*L'objet de l'atlas est de :*

- *identifier et connaître les paysages de Seine-Saint-Denis pour valoriser les représentations du territoire*
- *disposer d'outils pour comprendre et alerter sur les transformations du territoire*
- *participer à une culture commune et fédératrice des paysages en Seine-Saint-Denis*



Vue sur Paris depuis la rue Lénine, à Montreuil  
Source : CG93

# Un outil à adapter aux spécificités urbaines du territoire

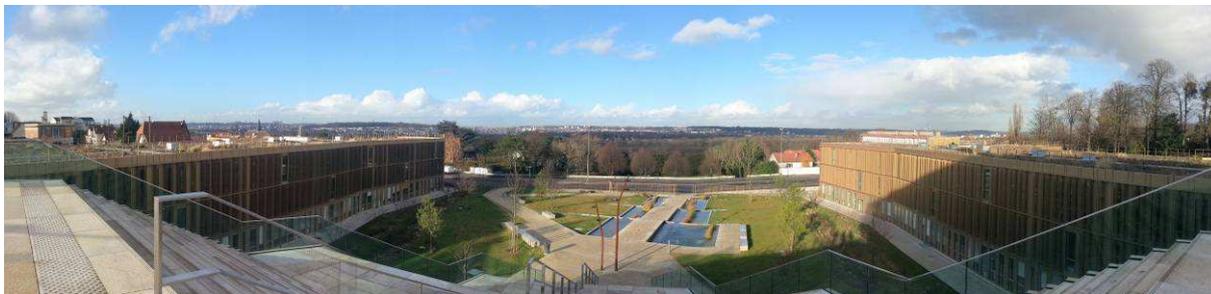
*Afin de créer un outil d'aide à la décision efficace, il est nécessaire que l'état des lieux et l'analyse du territoire soient adaptés au contexte urbain, fortement marqué par le tissu résidentiel et industriel. Ainsi, des adaptations de la méthode « classique » de réalisation des atlas de paysages<sup>1</sup> seront nécessaires.*

## I. Prendre en compte les spécificités d'un territoire résidentiel marqué par son passé industriel

La Seine-Saint-Denis est une composante de la métropole parisienne profondément marquée par l'extension de la capitale et ses besoins en équipements. 150 ans de développement industriel et d'aménagement planifié ont effectivement fortement configuré ce territoire, très urbanisé et hétérogène. Il en résulte un paysage diversifié incluant d'importants secteurs industriels en reconversion mais aussi de grandes étendues résidentielles. La forte composante résidentielle du territoire se traduit par de nombreux flux, notamment d'actifs, qui ne restent pas circonscrits au territoire départemental.

## II. Adapter la méthodologie d'analyse des paysages aux paysages urbains

Les atlas de paysage existants s'attachent essentiellement aux paysages naturels, l'analyse des secteurs urbanisés ne constituant en général qu'une part marginale de la démarche. Les paysages de Seine-Saint-Denis sont quant à eux essentiellement urbains. Les horizons de nature existent pourtant, mais ils sont souvent peu perceptibles et difficilement accessibles.



Vue sur la Marne depuis l'hôtel de ville de Noisy-le-Grand  
Source : CG93

La diversité urbaine se compose de multiples entités de tailles variables et constitue souvent des paysages cloisonnés, banalisés, renforcés par l'horizontalité de la topographie et les réseaux et maillages existants. **Ces caractéristiques urbaines et naturelles de la Seine-Saint-Denis et la dynamique actuelle impulsée par les projets du Grand Paris imposent une approche particulière de son atlas des paysages et nécessiteront d'adapter la démarche méthodologique communément adoptée pour son élaboration.**

Ainsi la définition des unités paysagères dans un milieu totalement urbanisé et fragmenté amène à reconsidérer le découpage territorial. L'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis contiendra non seulement une délimitation des unités paysagères mais aussi la définition des « **situations urbaines** », événements récurrents dans les paysages du département qui justifient davantage une analyse thématique que géographique. Cette échelle supplémentaire, plus fine, et plus adaptée aux caractéristiques urbaines du territoire, se justifie pour pallier le morcellement du territoire.

<sup>1</sup> Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, Strates/CNRS – SEGESA. « Méthode pour des atlas de paysages – identification et qualification ». 1994. 120 p. et annexes. Éditions Villes et Territoires.

# La démarche de réalisation de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis

*La réalisation de l'atlas, sous la co-maitrise d'ouvrage du Département de la Seine-Saint-Denis représenté par sa Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité, et de l'Etat – préfecture de Région, s'étalera sur plus de deux ans.*

*Elle se fonde sur un processus d'échange et de participation entre les acteurs du territoire et vise à prendre en compte les spécificités urbaines du territoire et la perception du paysage par les habitants.*

## I. Un groupe paysage pour animer la démarche et développer une culture commune du paysage

A l'initiative du Conseil général de la Seine-Saint-Denis accompagné des services de l'Etat, deux cycles de 3 séminaires se sont déroulés sur l'année scolaire 2012-2013. Animés par le CAUE 93, ils ont réuni les professionnels étudiant ou agissant sur le territoire au sein d'un comité de pilotage baptisé *Groupe Paysages* :

- Collectivités territoriales : villes, Communautés d'agglomération, Département, Région
- Services de l'Etat : préfecture de région et de département
- Agences d'urbanisme de Paris et de la Région Ile-de-France
- Et au gré des thématiques proposées, des intervenants d'horizons variés.



Leur objectif était de forger collectivement un socle de connaissances sur les paysages de la Seine-Saint-Denis, de préciser les enjeux et intérêts de la réalisation d'un atlas, d'anticiper son utilisation par les professionnels à différentes échelles, et de contribuer à une prise de conscience, par tous les acteurs, de l'intérêt d'un tel outil.

En croisant les approches thématiques et disciplinaires, il s'agissait de constituer un ensemble de savoirs et de réflexions pour parvenir à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation de cet atlas.



Visites de terrain lors des séminaires organisés en 2012 et 2013  
Source : CG93

Le premier cycle a eu pour but de forger un socle de connaissances, à partir des sujets suivants :

- Histoire et géographie du département
- Définitions de paysage et de paysage urbain
- Quelques outils d'analyse du paysage en milieu urbain (Sgard, LIN Finn Geipel, ...)

Le second cycle a au quant a lui des visées plus opérationnelles avec en ligne de mire la construction d'un cahier des charges mi 2013. Les thématiques qui y ont été abordées sont :

- Exemples d'autres Atlas des paysages en Ile-de-France
- Quel Atlas pour la Seine-Saint-Denis ?

- Présentation et discussion autour de la première esquisse du cahier des charges de l'Atlas des Paysages de Seine-Saint-Denis

La démarche de construction collective entreprise avec le *groupe Paysages* s'inscrit dans un processus long, le travail engagé à l'occasion de ces séminaires en constitue la première étape. Les compte-rendus des séminaires se trouvent sur la page REVES du site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>, rubrique *Ressources pour les professionnels*, et sur le site du CAUE93, <http://www.caue93.fr>.

La production de l'atlas, sera la deuxième étape de la démarche. Pour poursuivre le processus engagé, l'objet Atlas devra ensuite être porté et animé par tous les acteurs du territoire.

**Le processus en cours pour l'atlas est par conséquent tout aussi important que les productions attendues dans le cadre la réalisation du document Atlas.**

## II. Un volet anthropologique pour qualifier la perception des usagers du territoire

Au cours des réflexions du *groupe Paysages*, la question de la perception du paysage par les habitants a été maintes fois posée.

Comme préconisé par la Convention Européenne du Paysage et les méthodes références ministérielles sur les atlas, il est apparu indispensable d'intégrer un volet lié aux perceptions lors des phases de diagnostic et d'analyse de l'atlas, notamment à l'échelle du département.

C'est pourquoi, **un programme de recherche réalisé par le Laboratoire Architecture et Anthropologie-LAA (CNRS)** est mené en amont et en parallèle de la phase diagnostic de l'atlas. Ce programme, intitulé *Paysage en récits* rend compte des paysages perçus par les habitants et les usagers de la Seine-Saint-Denis, mais aussi par les experts du paysage et les acteurs territoriaux.

Il s'articule autour d'une phase de terrain pendant laquelle 24 usagers du territoire, habitant, travaillant ou traversant, sont interrogés. Ces 24 personnes sont choisies en fonction de critères communs (le vécu sur le territoire, les horizons observés, le contexte de l'habitat, les types de déplacements,...) et de critères plus spécifiques liés aux formes de relation au paysage (travail en plein air, expérience de l'eau, de la nuit, d'un ailleurs, d'une lisière, entretien d'un territoire, approche esthétique,...).



Séance de travail – LAA  
Source : CG93

Une question leur est adressée : « *Que veut dire faire l'expérience d'un paysage ?* »

En fonction des récits de paysage collectés, une cartographie est établie. Elle est ensuite croisée avec les recueils d'entretiens de 24 acteurs territoriaux choisis parmi des décideurs, des acteurs économiques, la société civile, les concepteurs, les chercheurs et les techniciens.

**Le programme *Paysage en récits* a vocation à être articulé avec la réalisation de l'atlas.** Cette exigence figure à la fois dans les cahiers des charges du programme de recherche et dans celui de la prestation de réalisation de l'atlas.

Les travaux du Laboratoire d'Architecture et d'Anthropologie relatifs à des prestations similaires sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.laa.archi.fr/-Recherches->

### **Livrables**

Le programme de recherche est restitué sous la forme d'un rapport d'étude constitué d'un descriptif de la méthode, des résultats (cartes, analyses,...).

Les documents seront accessibles en ligne, sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>, rubrique *Ressources pour les professionnels*.

### **Calendrier**

Le programme de recherche se déroule pendant 1 an, de juin 2014 à juin 2015.

### **III. Un atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis pour synthétiser analyses d'experts et perceptions d'habitants**

L'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis a vocation à être adapté aux spécificités du territoire, intégrant les démarches préalablement engagées (*groupe Paysages*, programme *Paysage en récits*).

Il contient une phase de diagnostic et d'analyse du territoire et de ses dynamiques, et une phase dédiée à la formulation d'enjeux pour le département.

Si la matière existante est prise en compte dans l'état des connaissances sur les paysages de la Seine-Saint-Denis, l'objectif principal est de proposer une méthode d'analyse singulière et particulièrement adaptée aux paysages urbains et répondant à la volonté de la maîtrise d'ouvrage d'analyser les perceptions des paysages.

L'équipe attendue pour répondre au besoin formulé par la maîtrise d'ouvrage sera composée de paysagistes, urbanistes, webmasters, et toute compétence complémentaire sera la bienvenue : photographes, rédacteurs, géographes...

Le document sera à la destination d'un public volontairement large : décideurs, agents des collectivités, bureaux d'études, et plus généralement le grand public.

Il nécessitera par ailleurs une étape de vulgarisation pour s'adapter au public scolaire.

### **Livrables**

La prestation de réalisation de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis sera restituée sous la forme d'un rapport écrit, d'un prototype de rapport mis en page, et d'un « squelette » de site internet dédié à l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis.

### **Calendrier**

La prestation de réalisation de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis se déroule sur une durée de 2 ans, de Novembre 2014 à Novembre 2016.